

Renard (*Georges-Marie-Joseph-Antoine-Eugène* puis *R.P. Raymond*) 1876-1943

Associé-correspondant national (1920-1923)

Membre titulaire (1923-1933)

Secrétaire annuel (1924-1925)

Vice-président 1928-1929)

Président (1929-1930)

Associé-correspondant, ancien membre titulaire (1933-1943)

Né le 21 novembre 1876 à Nancy, Georges Renard est le fils aîné de René Renard, avocat à la cour d'appel de Nancy, et de Mathilde Darboy, nièce de l'archevêque de Paris fusillé en 1871 par les communards. Les Renard et les Darboy sont deux anciennes familles de la bourgeoisie nancéienne issues du milieu du barreau que leurs convictions chrétiennes revendiquées ont contribué à rapprocher : l'acte de naissance est signé par Jean-Baptiste Darboy, son aïeul, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, et par son oncle maternel, Gabriel Demontzey, président du tribunal civil de Nancy. Conservateur en politique, son père, René Renard, se présente à plusieurs reprises aux élections municipales et, en novembre 1889, lors des législatives, se désiste au second tour en faveur de Maurice Barrès. Il est, dans la foulée, élu par ses pairs bâtonnier du barreau de Nancy, fonction qu'il occupe à quatre reprises (Tangi Cavalin). Antoine Renard (1878-1950), frère cadet de Georges, est avoué à Bar-le-Duc.

Georges Renard effectue ses études à l'école Saint-Léopold puis au collège Saint-Sigisbert. Appartenant à la classe 1896, il est dispensé du service militaire, en raison d'une atrophie du bras gauche, et affecté aux services auxiliaires. Cela lui permet de poursuivre ses études à la faculté de droit et de terminer ses deux thèses de doctorat, « Contribution à l'histoire de l'autorité législative du sénat romain. Le sénatus-consulte sur le quasi-usufruit » (1898) et « Étude historique sur la législation des concordats jusqu'au Concordat de Bologne » (1899). Il est chargé de cours à la faculté de droit mais, après un échec à l'agrégation de droit, il doit renoncer au professorat et s'inscrit au barreau de Nancy en 1903 pour entamer une carrière d'avocat. Dès les premières années du siècle, Georges Renard s'est engagé dans le mouvement du Sillon et en devient le président en Lorraine. Une conférence de Marc Sangnier organisée à La Maison du Peuple le 11 juillet 1905 provoque des remous et, plus tard, par une lettre du 7 septembre 1910, Georges Renard se soumet à l'évêque et l'assure du concours de ses amis aux œuvres catholiques existantes.

Mobilisé le 6 décembre 1914 au 8^e régiment d'artillerie, Georges Renard est muté aux services auxiliaires le 30 juillet 1915 et nommé caporal le 1^{er} décembre suivant. Affecté à la 23^e section d'infirmiers militaires, il est chargé des fonctions d'agrégé à la faculté de droit. Il est nommé sergent le 25 février 1917, attaché de 2^e classe à l'Intendance le 31 juin 1917 puis affecté à la 7^e région et à la sous-intendance de Nancy le 1^{er} février 1918. Un sursis lui est accordé pour rejoindre la faculté de droit de Nancy du 21 juillet 1917 au 31 juillet 1918. Démobilisé le 26 février 1919, titulaire de la Médaille commémorative de la Grande Guerre et de la Médaille interalliée de la Victoire, il est versé dans la réserve territoriale. Attaché de 1^{ère} classe du cadre de l'intendance le 8 octobre 1923, passé à la 23^e section territoriale d'infirmiers militaires, il est rayé des cadres le 3 décembre 1925.

Décidé de se représenter à l'agrégation de droit public, Georges Renard la prépare à Toulouse auprès du doyen Maurice Hauriou. Reçu en octobre 1920, il est nommé professeur de droit public et constitutionnel à Nancy, siège d'une des plus importantes facultés de droit de France, après Paris. Son enseignement se place sous l'inspiration d'Hauriou (Voir Tangi Cavalin). Il n'en reste pas moins avocat et militant et, membre de la Jeune République depuis 1912, il est élu conseiller municipal de Nancy sur une liste d'entente et d'union en décembre

1919, puis réélu en 1925, jusqu'en 1929. Il est secrétaire général de la Ligne nancéienne pour la protection de la jeunesse, président de la Ligue contre la licence des rues. Le 18 juillet 1923, il emporte, par un vibrant discours prononcé au nom du maintien de l'Union sacrée et de la place de Nancy dans le rétablissement de l'Ordre des frères prêcheurs en France, l'adhésion d'un conseil municipal d'abord hostile à la réinstallation des dominicains dans le couvent dont ils avaient été expulsés vingt ans auparavant. En 1926, il adhère à la société thomiste fondée deux années plus tôt au couvent dominicain du Saulcoir, à Kain (Belgique). En juin 1929, il est élu membre associé de l'Institut des sciences administratives de Roumanie que préside le prince régent.

Georges Renard est l'auteur d'ouvrages de droit, de philosophie politique et sociale et d'un recueil des arrêts de la cour de Nancy. Il collabore au *Recueil Dalloz*, au *Dictionnaire de théologie catholique*, donne des contributions à des Mélanges, rédige des préfaces. Il donne encore des articles dans la revue *Le Sillon*, la *Chronique sociale de l'Est*, le journal *La Démocratie*, les *Archives de philosophie du droit et sociologie juridique*, la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, *La Vie intellectuelle* et *La Vie spirituelle*.

Georges Renard fait acte de candidature à l'Académie de Stanislas par lettre du 9 février 1920. Sur le rapport de la commission composée d'Henri Mengin, d'Émile Ambroise et d'Edouard Binet (Rapporteur), il est élu associé-correspondant le 7 mai 1920. En 1923, il fait une communication « Sur quelques orientations modernes de la science du droit » puis, devenu membre titulaire le 18 mai 1923, donne son discours de réception le 28 mai 1925 : « Augustin Étienne, prêtre (1855-1921) ». Il présente encore « La Pucelle de Fronton Du Duc » (1930) et une « Étude sur la *Filosofia politica* de Maurice Hanriou » (1931). Il assure successivement les fonctions de secrétaire annuel, de vice-président et de président.

Georges Renard a épousé à Nancy le 30 décembre 1901 Marguerite Gény (1879-1930), infirmière diplômée d'État, sœur de François Gény (1861-1959), professeur de droit à Nancy, et de Paul Gény, jésuite, professeur à l'université grégorienne. Renversée par une voiture le 18 décembre 1930, elle décède quelques jours plus tard de ses blessures. Fidèle au vœu formulé avec son épouse d'entrer dans la vie religieuse lors du décès du conjoint, il entre au noviciat des dominicains de la province de France à Amiens le 30 juillet 1932 et reçoit le prénom religieux de Raymond. Frère Raymond Renard, de l'oratoire des Frères Prêcheurs, remet alors son fauteuil de l'Académie de Stanislas par lettre du 15 janvier 1933 et en devient associé-correspondant ancien membre titulaire le 25.

Frère Raymond fait sa profession simple le 31 juillet 1933 à Amiens puis sa profession solennelle le 31 janvier 1936 au Saulchoir de Kain où il le sacerdoce lui est conféré le 14 juillet suivant. Après l'expulsion de France des communautés religieuses en 1903, les dominicains se sont réfugiés à Kain, près de Tournai, dans une ancienne abbaye nommée « Le Saulchoir » où ils continuent leurs activités d'étude, de recherches et de publications. Le retour en France étant devenu possible, ils quittent la Belgique et s'établissent en 1939 au domaine des Hauldres, à Étiolles, près d'Évry, tout en conservant le nom du « Saulchoir ». C'est là que le R. P. Raymond Renard poursuit ses activités d'enseignement de la philosophie sociale, de recherches, de prédication (Voir Tangi Cavalin) et rédige son dernier ouvrage, *La philosophie de l'Institution* (1939).

Le R.P. Raymond Renard décède le 14 mai 1943 à l'hôpital de Levallois et est inhumé parmi ses frères à Étiolles. À l'Académie de Stanislas, sa disparition est évoquée par M^{gr} Eugène Martin, secrétaire perpétuel, lors de la première séance publique tenue après la Libération, le 26 mai 1946, « après six années de silence ». [Alain Petiot. Août 2026]

Serpenoise, 2003, vol. 2, p. 850 (Article en partie erroné) ; Tangi CAVALIN, « Renard Georges », Tangi CAVALIN, Nathalie VIET-DEPAULE (dir.), *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs. Dominicains des provinces françaises (XIX^e-XX^e siècles). Notices biographiques* [En ligne, notice validée 2016], 28 pages, bibliographie ; *L'Éclair de l'Est* (20 juillet 1923) ; *L'Est Républicain* (11 juillet 1905, 10 septembre 1910, 26 juillet 1929).

Publications de Georges Renard

- *Contribution à l'histoire de l'autorité législative du sénat romain. Le sénatus-consulte sur le quasi-usufruit*, Nancy, Berger-Levrault, 1898.
- *Étude historique sur la législation des concordats jusqu'au concordat de Bologne*, Nancy, Berger-Levrault, 1899.
- *Les origines de l'actio tutelar*, 1901.
- *Sept conférences sur la démocratie*, Paris, Au Sillon, 1906 (seconde édition revue et augmentée en 1910)
- *Le Parlement et la législation du travail*, Paris, Librairie de « La Démocratie », 1913.
- *Notions très sommaires de droit public français*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1920.
- *Cours élémentaire de droit public français*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1922.
- *Le droit, la justice et la volonté*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1924.
- *Le droit, la logique et le bon sens*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925.
- *Le droit, l'ordre et la raison*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1927.
- *La valeur de la loi*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1928.
- *La théorie de l'Institution. Essai d'ontologie juridique*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1930 (traduction espagnole à Cuba en 1932).
- *L'Institution. Fondement d'une rénovation de l'ordre social*, Paris, Flammarion, 1933.
- *L'Église et la question sociale*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1937.
- *Anticipations corporatives* (en collaboration), Paris, Desclée de Brouwer, 1938.
- *La philosophie de l'Institution*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1939.